

Accord commercial UE-Mercosur : les méthodes de négociation en question

24 janvier 2025



En écho aux mobilisations des agriculteurs français contre le projet d'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur, France Culture a invité trois économistes à commenter, en novembre 2024, les négociations en cours. Il est au préalable rappelé qu'elles visent à favoriser les échanges entre les deux zones. Pour l'Europe, il importe de diversifier ses sources d'approvisionnement et d'augmenter ses exportations industrielles (notamment automobiles allemandes), qui constituent ses « intérêts offensifs » dans la négociation. Ses « intérêts défensifs » se situent, quant à eux, dans le domaine agricole. Même si elle est « caricaturale », l'image d'une transaction « viande contre voitures » est donc en partie justifiée.

Commencées il y a 25 ans, les discussions ont paru sur le point d'aboutir en 2019 avec l'annonce d'un accord technique. Mais le positionnement des leaders brésiliens puis argentins a fait douter du respect des engagements pris lors de l'accord de Paris sur le climat de 2015. Par la suite, la crise du covid-19, la guerre en Ukraine et les débats sur le Green Deal et la révision de la politique agricole commune ont également freiné le processus. Aujourd'hui, la diplomatie avance en parallèle des grands sommets internationaux.

Selon M. Dupré (Institut Veblen), les tractations sont menées comme « une partie de poker » par la Direction générale du commerce de la Commission européenne, à laquelle les États membres ont confié un mandat de négociation. D'abord tenu secret, celui-ci a été révélé par les organisations non gouvernementales. Selon H. Guyomard (Inrae), l'opacité du processus décisionnel empêche certains acteurs de faire valoir leurs intérêts, entretenant leur mécontentement. Au fil de différents traités conclus par l'UE avec le Canada (CETA), le Japon ou la Nouvelle-Zélande, les arbitrages ont été régulièrement défavorables aux éleveurs, relève C. Détang-Dessendre (Inrae). Les rumeurs d'une finalisation possible lors d'une réunion du G20,

fin 2024, auraient ainsi « mis le feu aux poudres » des protestations.

D'après les trois économistes, la volonté affichée de faire respecter aux produits importés les mêmes standards de production que ceux imposés aux agriculteurs européens, en introduisant des « clauses miroirs », se concrétise difficilement. Les écarts entre réglementations concernent notamment les résidus de pesticides, la déforestation et les traitements antibiotiques (parfois utilisés dans le Mercosur comme activateurs de croissance). Mais les négociateurs de la DG Commerce seraient peu sensibles aux questions environnementales, et les considérations sur les modes de production et la traçabilité, jugées « intrusives », restent largement étrangères à la logique de construction des accords.

Florent Bidaud, Centre d'études et de prospective

Source : [France Culture](#)